

N° 9 – 27 Septembre 2019

**District Haute-Vienne****Siège social :**

4 rue de La Rochefoucauld  
87000 LIMOGESH

**Accueil :****Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : [district@foot87.fff.fr](mailto:district@foot87.fff.fr)**Site internet :**

<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>

**Adresse postale :**

BP 1036  
87050 LIMOGES Cedex

**Horaires d'ouverture des****Bureaux :**

Du lundi au Vendredi :  
8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

**Agenda**

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 18H30 :

Réunion responsables des  
Commissions

Jeudi 03 octobre 2019 à 19H00 :

Séance de Formation Arbitres  
Auxiliaires

Jeudi 10 octobre 2019 à 19H00 :

Séance de Formation Arbitres  
Auxiliaires

Lundi 14 octobre 2019 à 18H30 :

Réunion responsables U11

Mardi 15 octobre 2019 à 18H00 :

Comité de Direction

Jeudi 17 octobre 2019 à 19H00 :

Examen Arbitres Auxiliaires

**Sommaire:**

**Procès-verbaux :** .....p 2 à 16  
Seniors - Jeunes – Statut de  
l'Arbitrage – Technique - Foot  
Animation

**Partenaires :** .....p 17

**Rédactionnel :** .....p 18 - 20  
Examen arbitres auxiliaires – Le  
point sur le championnat

**DEVENEZ ARBITRE DE FOOTBALL**

Tout au long de la saison la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine organise des formations pratiques et théoriques qui vous permettront de devenir arbitre officiel. En quelques jours vous apprendrez les bases de la fonction d'arbitre de Football. La prochaine formation à Limoges se déroulera du 11 au 13 Octobre 2019.

Pour s'inscrire :

Se rendre sur le site de la LFNA → Formations → Formation Arbitres → Deviens arbitre.

Dossier à remplir et à renvoyer à [ir2f@lfna.fff.fr](mailto:ir2f@lfna.fff.fr)

ou par courrier, accompagnés de votre règlement à LFNA Service Formations – 102 rue d'Angoulême – 16400 PUYMOYEN.

**ENGAGEMENTS****SENIORS A 8 ET CRITERIUM U15 A 8 :****DATE LIMITE :**

- SENIORS A 8 : 31 OCTOBRE 2019

- CRITERIUM U15 A 8 : 31 OCTOBRE 2019

\*\*\*\*\*

**ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE**

**VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019**

**A 18 H 30**

**A SEREILHAC**



## POLE COMPETITIONS

# COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

**REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2019**  
**PV N. 10**

**PRESENTS** : MM. PRINSAUD - BALLOUFAUD – GIRAUD - FRUGIER - ROUDIER

**EXCUSES** : MM. GASCHET (CDA) - VILLEGER – ZABALETA

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

\*\*\*\*\*

### SENIORS D2 :

**MATCH N. 50084.1 LIMOGES MAYOTTE / ST JUNIEN (2) D2 POULE A DU 6/10/2019**

Suite au PV de la commission des championnats et coupes seniors en date du 5/9/2019

Vu le mail du club de LIMOGES MAYOTTE

Match à jouer le 6 octobre 2019 à 15 H à ST LAZARE ANNEXE 4

### SENIORS D3 :

**MATCH N. 50270.1 LE PALAIS SUR VIENNE (3) / CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (2) D3 POULE B DU 8/9/2019**

Arbitre : M. COQUE René sous couvert du club de CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 23/9/2019 qui dit que le résultat acquis sur le terrain peut être homologué

La commission gestion des championnats et coupes seniors,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

**LE PALAIS SUR VIENNE (3) : 5 (3 points) CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (2) : 1 (0 point)**

**MATCH N. 50344.1 BEAUNE LES MINES (2) / SOLIGNAC D3 POULE C DU 6/10/2019**

Vu le mail de Mme GAUTHIER, secrétaire de BEAUNE LES MINES

Match à jouer le 6 octobre 2019 à 15 H à BEAUNE LES MINES.



## CHAMPIONNAT SENIORS D4 :

### MATCH N. 50664.1 FOOT SUD 87 (3) / COUSSAC BONNEVAL D4 POULE D DU 8/9/2019

Arbitre : M. GAROT François

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 23/9/2019 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de COUSSAC BONNEVAL avec retrait d'un point

La commission gestion des championnats et coupes seniors,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

**FOOT SUD 87 (3) : 3 (3 points) COUSSAC BONNEVAL : 0 (-1 point)**

### MATCH N. 50595.1 LA CROISILLE/LINARDS (2) / MOISSANNES D4 POULE C DU 8/9/2019

Arbitre : M. DELAGE Pierre – CNI 120287201375 - sous couvert du club de LA CROISILLE/LINARDS

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 23/9/2019 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de MOISSANNES avec retrait d'un point

La commission gestion des championnats et coupes seniors,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

**LA CROISILLE/LINARDS (2) : 1 (1 point) MOISSANNES : 0 (-1 point)**

### MATCH N. 50738.1 ST JUNIEN (4) / CHAILLAC/SAILLAT D4 POULE E DU 22/9/2019

Vu le mail du club de l'AS ST JUNIEN du 21/9/2019

La commission,

- Constate le forfait de l'AS ST JUNIEN (4)
- Enregistre le résultat suivant :

**CHAILLAC/SAILLAT : 3 (3 points) ST JUNIEN (4) : 0 (-1 point)**

Amende de 75 € au club de ST JUNIEN pour son 2<sup>ème</sup> forfait.

## COUPES SENIORS :

Suite au mail de l'AC TURQUE LIMOGES demandant son engagement en CHALLENGE DU DISTRICT « Marcel PAILLER » et en Georges VAR, le club sera débité :

- De 55 € pour l'engagement en Challenge du District « Marcel PAILLER »
- De 55 € pour l'engagement en Challenge Georges VAR

## COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :

### MATCH N. 51740.1 VAYRES / ES N.M. CHV DU 28/9/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 29 septembre 2019 à 15 H à VAYRES.



## CHALLENGE DES RESERVES :

### MATCH N. 51395.1 FC 2 VALLEES (2) / SOLIGNAC (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE H DU 29/9/2019

Vu le courriel du club FC 2 VALLEES (problème de vestiaires à ST LAURENT)  
Match à jouer le 29 septembre 2019 à 13 H à ST AUVENT.

## SAISIE RESULTATS INTERNET

SEMAINE DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2019  
AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie

VEYRAC – RILHAC RANCON (10 €)

L'animateur de la commission,  
Jean-Luc PRINSAUD

# COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS JEUNES :

REUNION du 24 SEPTEMBRE 2019  
PV N. 4

PRESENTS : MM. VERGONZANNE – CASSAT – PIRRON – THARAUD – SEJOTTE  
EXCUSES : MM. BARRAT – PLEINEVERT

\*\*\*\*\*

## CHAMPIONNATS U15/U17

TABLEAU COMPARATIF	1 <sup>ère</sup> phase 2016/2017	1 <sup>ère</sup> phase 2017/2018	1 <sup>ère</sup> phase 2018/2019	1 <sup>ère</sup> phase 2019/2020
U17	26	22	22	22
U15	31	35	34	34

## ACCESSIONS au CHAMPIONNAT U17 R2 LIGUE et U15 R2 LIGUE SAISON 2019/2020

2 Montées pour le District de la Haute Vienne à l'issue de la première phase  
(le premier de chaque poule)



## CHAMPIONNAT U17 -- 1ere Phase

DATES	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	26/10	02/11	09/11	16/11	23/11	30/11	07/12	14/12	22/12	29/12
U17 Niv1	xxxxx	xxxx	A3	A4	A5	R1	MR	Coupe	R2	R3	R4	MR	R5	Coupe		
U17 Niv2	xxxxx	Xxxx	J3	J4	J5	MR	MR	Coupe	J6	J7	J8	MR	J9	Coupe		

### Niveau A: 12 Equipes engagées

=> 2 poules de 6 en matchs Aller-Retour (10 journées)

Le dernier de chaque poule descendra en D2 à l'issue de la première phase

### Niveau B: poule unique avec 10 engagés:

=> 1 Poule unique match Aller ( 9 journées)

Les trois premiers de la poule accéderont au niveau D1 à l'issue de la première phase

### Rencontre avec les Clubs du 17 septembre :

37 responsables d'équipes représentant 32 clubs ont assisté à cette réunion de début de saison. Chacun a pu s'exprimer, évoquer les difficultés rencontrées et faire les propositions qui lui semblaient intéressantes.

Les échanges ont été fructueux, constructifs dans une ambiance très sereine. Suite à ces échanges, il a été décidé :

### U17 D2 poule unique

Suite au forfait général du Club de Limoges Landouge Foot en date du 16 septembre et faisant suite à la demande du Club de Bosmie l'Aiguille

La Commission,

- Intègre l'équipe de Bosmie L'Aiguille dans son Championnat U17D2

De ce fait, les clubs de la poule doivent (via FOOT CLUBS) éditer les nouvelles feuilles de match correspondant à la nouvelle compétition.

Cette équipe devra trouver un accord avec le club de Veyrac /St Gence pour jouer le match de la première journée.

### U15 D2 Poule A

Suite à la demande du Club VIGENAL FC LIMOGES

La Commission,

- Intègre l'équipe U15 du Club de Vigenal FC Limoges (Vigenal 1) dans le championnat D2 Poule A

Cette équipe prend la place du « non affecté » figurant dans le calendrier initial.

De ce fait, les clubs de la poule doivent (via FOOT CLUBS) éditer les nouvelles feuilles de match correspondant à la nouvelle compétition.



### U15 D2 Poule B

Suite à la demande du Club de FEYTIAT

La Commission,

- Intègre l'équipe U15 du Club de Feytiat ( Feytiat 2) dans le championnat D2 Poule B

Cette équipe prend la place du (non affecté) figurant dans le calendrier initial.

De ce fait, les clubs de la poule doivent (via FOOT CLUBS) éditer les nouvelles feuilles de match correspondant à la nouvelle compétition.

La Commission remercie le service administratif du District de sa réactivité pour l'intégration de ces équipes ainsi que les clubs qui se sont adaptés à ces modifications

### MODIFICATIONS HORAIRES :

#### ENT St LEO/ST JUST/F SUD 1 U17 D1 POULE B :

Les rencontres à domicile auront lieu à **17h** sur le terrain R Poulidor à ST LEONARD

#### US LIMOGES BASTIDE 1 U17D1 POUE B :

Toutes les rencontres à domicile auront lieu à **16h**

#### Match N°51190 1 : LAFARGE / VEYRAC ST GENCE 1 U17 D2 Poule Unique

La rencontre aura lieu au Puy la Rodas à **15h30**

### REPORTS DE RENCONTRES :

Les Clubs de :

**COUZEIX CHAPTELAT 1 AIXE 1 LIMOGES FC 1**

**ES BEAUBREUIL 1 / ALOUETTE 1 / ST LEO ST JUST FSUD1**

Engagés en coupe Gambardella et en Coupe Nouvelle Aquitaine U17 jouant un tour de coupe le 28/09/2019, les rencontres de Championnat Départemental les concernant sont reportées au **SAMEDI 26 OCTOBRE 2019.**

Si les clubs le souhaitent, ils peuvent avec l'accord du club adverse, proposer une date **avant la date fixée par la Commission.**

#### Match N°51259 1 ES BEAUBREUIL 1 COUZEIX CHAPTELAT U17 D1 Poule A

du 28/09/2019 est reporté au **SAMEDI 26/10/2019**

#### Match N°51260 1 : FEYTIAT 1 / ALOUETTE 1 U17 D1 Poule A

du 28/09/2019 est reporté au **SAMEDI 26/10/2019**

#### Match N°51171 1 : LIMOGES BASTIDE 1 / E ST LEO ST JUST FSUD 1 U17 D1 Poule B

du 28/09/2019 est reporté au **SAMEDI 26/10/2019**



## CHAMPIONNAT U15 -- 1ere Phase

DATES	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	26/10	02/11	09/11	16/11	23/11	30/11	07/12	15/12	22/12	29/12
U15 Niv1	xxxxx	xxxx	A3	A4	A5	R1	MR	Coupe	R2	R3	R4	MR	R5	Coupe		
U15 Niv2		xxxx	J2	J3	MR	MR	MR	Coupe	J4	J5	J6	MR	J7	Coupe		

### Niveau A:

=> 1 poule de 6 en matchs Aller-Retour (10 journées)  
1 poule de 5 en matchs Aller-Retour (10 journées)

Le dernier de chaque poule descendra en D2 à l'issue de la première phase

Les premiers de chaque poule accéderont au niveau D1 à l'issue de la première phase

### Niveau B: 23 équipes engagées :

2 Poules de 8 en matchs ALLER ( 7 journées)  
1 Poule de 7 en matchs ALLER ( 7 journées)  
Accéderont en niveau 1 à l'issue de la première phase :  
Le premier de chaque poule  
Le meilleur deuxième sur l'ensemble des trois poules

### MODIFICATIONS HORAIRES :

#### AIXE SUR VIENNE 1 U15 D1 POULE A

Toutes les rencontres à domicile auront lieu à 15h

#### AIXE SUR VIENNE 1 U15 D2 Poule A et Poule C

Toutes les rencontres à domicile auront lieu à 13h

### CHANGEMENT DE TERRAIN et/ou MODIFICATION HORAIRE:

#### Match N° 51459 1 FOOT SUD 87 1/AIXE SUR VIENNE 2 U15D2 Poule A du 05 10 /2019

Suite à la demande de Foot Sud et l'accord d'Aixe sur Vienne en date du 23/09/2019 ,  
La rencontre se déroulera **à 15h sur le terrain de Pierre Buffière**

#### Match N° 51229 2 ISLE 2 /AIXE SUR VIENNE 1 U15 D1 Poule A du 09 /11/2019

Suite à la demande d'ISLE et l'accord d'Aixe sur Vienne en date du 23/09/2019,  
La rencontre se **déroulera à 13h sur le terrain du Gondeau à ISLE**

#### Match N° 51529 1 Ent Sereilhac FCCO /Pays Arédien 1 U15 D2 Poule C du 07 /12/2019

La rencontre se déroulera **à 15h Stade les Chapelles à Oradour sur Vayres**

#### Match N° 51510 1 Ent Sereilhac FCCO /Limoges Landouge 1 U15 D2 Poule C du 28 /09/2019

La rencontre se déroulera **à 15h30 Stade les Chapelles à Oradour sur Vayres**

#### Match N° 51520 1 Ent Sereilhac FCCO /Ent ANF 87 Bessines Fraternelle U15 D2 Poule C du 16 /11/2019

La rencontre se déroulera **à 15h30 Stade les Chapelles à Oradour sur Vayres**



## REPORT DE RENCONTRES :

Journée du 21/09/2019

### Match N°51451 1 : AIXE s VIENNE 2 / VIGENAL FC LIMOGES U15D2 Poule A du 21/09/2019

Suite à l'accord des deux clubs en date du 19/09/2019

La Commission,

- Fixe la rencontre au **SAMEDI 12 OCTOBRE à 13h à AIXE SUR VIENNE**

## COUPES U19 / U17 / U15

La Commission,

- Prend bonne note du mail du Club de Folles demandant son engagement en Coupe Départementale et Coupe Consolante U15.
- Prend bonne note du Mail du Club Les Feuillardiers confirmant son engagement en Coupe Départementale et Coupe Consolante U15.
- Prend bonne note du mail du Club de Limoges ES Beaubreuil demandant son engagement en Coupe Départementale et Coupe Consolante U17et U15
- Prend bonne note du mail du Club de Condat Isle demandant son engagement en Coupe Départementale U19

**La Commission demande aux clubs de vérifier leurs engagements en coupe Départementale notamment la Coupe U19 Challenge J ROCHE.**

**La Commission procédera au tirage des coupes U17 et U15 le : Mardi 08 Octobre 2019 à 15h00 au siège du District**  
**Les représentants des clubs sont invités à y assister**

Le animateur de la Commission  
**Bernard VERGONZANNE**

Le secrétaire de Commission  
**Guy THARAUD**

## POLE REGLEMENTS APPLICATIONS

## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRE

Réunion du 16 septembre 2019  
 PV N. 1

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : MM. CACOUT- LAUMONIER – EDME – RAFFIER

**EXCUSE** : MM. MISTOIHI - PLEINEVERT

**ABSENT** : M. ZABALETTA

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **notifications officielles aux clubs**.  
 Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District de La Haute-Vienne, dans les conditions de délai (**7 jours** à partir du lendemain du jour de la notification du procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A. dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.



\*\*\*\*\*

Nous publions ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31 août 2019, date limite de renouvellement des licences pour la saison 2019/20

Les candidats arbitres auront jusqu'au 31 janvier 2020 pour être reçus aux tests théoriques et jusqu'au 15 juin 2020 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées

- club en 3<sup>ème</sup> saison et plus d'infraction : interdiction d'accéder à la division supérieure dès Le début de la saison 2019/20 et six joueurs mutés en moins pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour toute la saison 2019/20
- club en 2<sup>ème</sup> saison d'infraction : quatre joueurs mutés en moins pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour toute la saison 2019/20
- club en 1<sup>ère</sup> saison d'infraction : deux joueurs mutés en moins pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour toute la saison 2019/20

Nota : les sanctions sportives et financières ne s'appliquent pas aux clubs dont l'équipe première évolue en D5

Cette liste est établie compte tenu des demandes de licences enregistrées via FOOTCLUBS ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

**ATTENTION**

Certains clubs ne figurent pas en infraction sur la liste ci dessous car les demandes de licences arbitres qui ne sont pas validées suite à l'absence de dossier médical ou de dossier médical incomplet sont prises en compte dans la couverture du club. Il appartient à ce dernier de suivre l'évolution des dossiers de ses arbitres, le club pouvant à défaut de remplir ses obligations se trouver en infraction lors de l'examen de sa situation au 31 janvier 2020

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE CLUB ou de STATUT**

**ZIANI BEY Mohamed** (licencié au club de Limoges Alouette)

- demande de changement de statut
- Considérant que l'arbitre n'a pas changé de domicile
- Considérant les termes de sa lettre de motivation
- Dit qu'en application des dispositions de l'article 33 c) des Statut de l'Arbitrage « ....changement de situation personnelle laissée à l'appréciation de la commission » l'arbitre est classé indépendant pour les saisons 2019/ 20 et 2020/21

**GERBAUD Régis** (licencié au club du Limoges FC)

- demande de changement de club pour St Jouvent
- considérant que l'arbitre n'a pas changé de domicile
- considérant l'absence de lettre de motivation relative à son changement de club
- demande à Mr Gerbaud de faire connaître à la commission pour le 07 octobre les raisons ayant motivé sa demande de mutation
- dossier en instance

**CAMARA Abdoulaye** (licencié au Palais sur Vienne)

- demande de changement de club pour le FC Pays Arédien
- considérant que l'arbitre habite Aix sur Vienne depuis le 26/06/2019
- considérant l'absence de lettre de motivation relative à son changement de club
- demande à Mr Camara de faire connaître à la commission pour le 07 octobre les raisons ayant motivé sa demande de mutation
- dossier en instance

**DRAME Mohamed** (licencié au club des Kurdes de Limoges)

- demande de changement de club pour St Hilaire Villiers (49)
- considérant la demande de changement de club le 14/08/2019
- considérant que cet arbitre n'a pas été formé par le club des Kurdes de Limoges
- dit que Mr Drame Mohamed n'assure plus la couverture du club des Kurdes de Limoges



**BRUSBY Daniel** (licencié au club de Magnac Laval)

- Demande de changement de club pour Souillac/Cressensac/Gignac (46)
- Considérant la demande de changement de club le 28/08/2019
- Considérant que l'arbitre a été formé au club de Magnac Laval mais qu'il n'a pas au cours de la saison 2018/19 réalisé le quota de rencontres prévu par les RG de la LFNA
- Dit que le club de Magnac Laval ne peut bénéficier des dispositions de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage qui précise « ...de plus dans le but de privilégier les clubs ayant présenté un nouvel arbitre **ayant effectué le nombre de match requis**, lorsque cet arbitre en démissionne, le club en cause continue pendant deux saisons à le compter dans son effectif sauf s'il cesse d'arbitrer »

**CHACHOU Tayeb** (licencié à l'Elan Sportif)

- demande de changement de statut
- Considérant que l'arbitre n'a pas changé de domicile
- Considérant la lettre de l'arbitre sollicitant son classement comme arbitre indépendant
- demande à Mr Chachou de faire connaître à la commission pour le 07 octobre les raisons ayant motivé sa demande de changement de statut
- dossier en instance

**TALABOT Melvin** (licencié au club de l'Ecole du Foot du Val de Vienne)

- demande de changement de club pour St Victurnien
- considérant la demande de changement de club le 01/07/2019
- considérant les termes de sa lettre de motivation
- considérant qu'il n'a pas changé de domicile
- considérant qu'il est également licencié joueur au club de St Victurnien
- considérant que le club de l'EF du Val de Vienne est un club ne comportant que des équipes de jeunes et donc non soumis au statut de l'arbitrage
- dit que Mr Talabot peut couvrir le club de St Victurnien dès la saison 2019/20 en application de l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage qui précise « ...modification de la situation professionnelle ou personnelle laissée à l'appréciation de la commission »

**TALEB Lhoussaine** (licencié à St Georges les Landes)

- considérant que l'arbitre a changé de domicile au mois d'Août 2019
- ce nouveau domicile lui permettant de pouvoir couvrir son club
- la commission demande à l'arbitre de fournir une pièce justificative de son changement d'adresse (bail, quittance d'eau, facture de téléphone fixe ...)
- une décision sera prise par la commission à la réception de (ou des) la pièce (s) justificative(s) qui sont à transmettre au plus tard le 07 octobre 2019
- dossier en instance

**LISTE DES CLUBS EN INFRACTION  
AU STATUT DE l'ARBITRAGE AU 31 AOÛT 2019 (application article 48 du statut)**

**D1**

BEAUNE les MINES : Manque 2 arbitres  
Pas de demandes de licences

VIGENAL FC : Manque un arbitre  
Une seule licence arbitre enregistrée

**D3**

St JOUVENT : Manque un arbitre  
Dossier Gerbaud Régis en instance

AUREIL-EYJEAUX : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

CIEUX -VAULRY : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence



FCCL : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

St BONNET de BELLAC : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

St JUST le MARTEL : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

SEREILHAC : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

SUSSAC : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

LIMOGES ELAN SPORTIF : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

St GEORGES les LANDES  
Dossier TALEB Lhoussaine en instance ( voir ci-dessus)

#### **D4**

BUJALEUF : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

La BAZEUGE : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

Le THEIL les BILLANGES : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

MOISSANNES : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

NOUIC-MEZIERES : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

PEYRILHAC : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

RAZES : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

St MAURICE les BROUSSES : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

#### **D5**

CHAMPNETERY : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

La MEYZE : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

La PORCHERIE : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

SAUVIAT : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

CAPO LIMOGES : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence



TURQUE de LIMOGES : Manque un arbitre  
Pas de demande de licence

L'animateur de la commission,  
Jean-Michel CACOUT

Le Secrétaire  
Jean-Marc RAFFIER

## COMMISSION TECHNIQUE :

**PV N° 1**

**REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2019**

**PRESENTS** : MM. BARRAT – ALEXER - BOUTINAUD – COUDERT – COUTY – LASSUDRIE – POYADE - THARAUD

**EXCUSES** : MM. DALBY – DUPUY F. – PEYMIRAT – ROUGIER CH. - DESPLAT

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour** : Présentation de Thierry ALEXER et Christophe LASSUDRIE engagés par la Ligue.

Thierry ALEXER et Christophe LASSUDRIE sont en charge de remplacer en partie Dragan CVETKOVIC. Ils s'occuperont des détections et sélections U13-U14-U15 garçons et filles de la Haute-Vienne et adu perfectionnement technique U14-U15.

Les formations de cadres sont assurées par la Creuse avec Olivier DESPLAT.

Lors de cette réunion Messieurs ALEXER et LASSUDRIE ont pris la parole pour se présenter aux autres membres de la Commission. Ils ont également donné leur planning P.P.F.

Quelques questions ont suivi de la part des techniciens sur leur recrutement.

Il a fallu ensuite terminer la réunion en raison des impératifs pour la journée d'accueil de l'après-midi.

**Le Président de la Commission,**

**P. BARRAT**

## COMMISSION FOOT ANIMATION

**REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2019**

**PV N° 06**

**PRESENTS** : MME DELEBECQUE – MM. COUDERT - FILLEUL - LAYLAVOIX

**EXCUSES** : MM. COLOMBIER – DESPLAT - DUPUY

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.



La commission demande à tous les responsables d'équipes qui sont dans l'incapacité, pour des raisons diverses, de se déplacer pour disputer un match en U13 ou un plateau en U11, U9 ou U7 de prévenir le responsable de l'équipe organisatrice du match ou du plateau le plus rapidement possible par téléphone et de demander au secrétaire du club d'envoyer un Email au club qui devait accueillir le match ou le plateau en mettant le District de la Haute-Vienne de Football en copie.



PLAISIR



RESPECT



ENGAGEMENT



TOLÉRANCE



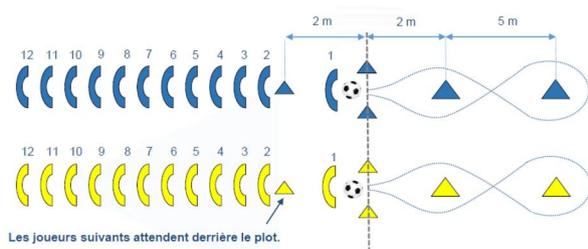
SOLIDARITÉ

## Catégorie U12-U13

Enfants nés en 2007 - 2008

### DÉFIS TECHNIQUES

#### 🏆 Journée impaire : Double 8



- Chaque équipe doit effectuer 3 passages
- Les joueurs se placent dans l'ordre des numéros
- Si une équipe est moins de 12 joueurs, il sera procédé à un tirage au sort.

Ex : si 10 joueurs → 2 joueurs sont tiré au sort pour un

2<sup>ème</sup> passage.

- Les joueurs partent au signal sonore.
- Les joueurs doivent effectuer le tour des plots comme indiqué sur le schéma ci-dessus.
- Le premier joueur qui franchit la ligne balle au pied remporte le défi.
- 1 point est attribué au joueur qui finit 1<sup>er</sup> et 0 point pour le 2<sup>ème</sup>.
- L'équipe qui comptabilise le plus de point remporte le défi technique.

#### 🏆 Journée paire : Jonglerie

- 2 essais par joueur. Seul le meilleur essai est pris en compte.
- 1 joueur face à un autre joueur avec le même numéro.
- Comptage des pointes :
  - Par le joueur en attente.
  - Résultats inscrit sur la feuille de match par l'arbitre ou l'éducateur avant la rencontre.
- Organisation
  - 1 ballon pour 2.
- Départ
  - Au pied sauf pour la tête.
  - Adaptation possible selon les niveaux.
- Rattrapage
  - Aucun rattrapage.



- Technique
  - Après chaque contact avec le ballon, le pied doit toucher le sol.
- Objectifs
  - 50 jongleries du pied gauche.
  - 50 jongleries du pied droit.
  - 50 jongleries de la tête.

### **FESTIVAL U13 PITCH**

#### 1<sup>er</sup> Tour

Les équipes qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> Tour : U.S.E.C.C (1), S.C VERNEUIL (1), A.S AIXE S/VIENNE (1), LIMOGES F.C (2), A.S AMBAZAC (1), C.A RILHAC RANCON (1), E. FEYTIAT/ST JUST (1), A.S PANAZOL (1), E.S BEAUBREUIL (1), E. ST GEN/VEY/NIEUL/PEY (1), J.S LAFARGE (1), A.S ST LOUIS VAL (1), LIMOGES F.C (1), U.S LGS BASTIDE (1), S.A LE PALAIS S/VIENNE (1), E. FEYTAIT/ST JUST (2), S.A LE PALAIS S/VIENNE (2), U.S ST LEONARD (1), A.S ROUSSILLON (1), U.S CONDAT S/VIENNE (1), J.A ISLE (2), A.S ST JUNIEN (1), U.S BESSINES (1), A.N.F 87 (1), E. ST JOUVENT/NANTIAT (1), A.N.F 87 (2), J.S LAFARGE (2), LGS LANDOUGE F (1), VIGENAL F.C (1), J.A ISLE (1), A.S AIXE S/VIENNE (2), U.S SOLIGNAC (1), ROCHECHOUART O.C (1), E. VAL DE VIENNE (1), OCCITANE F.C (1), F.C PAYS AREDIEN(1).

### **CHALLENGE M. GAILLETON**

.Les équipes qualifiées pour le 1<sup>er</sup> Tour : A.S BOSMIE (1), A.S ST LOUIS VAL (2), OCCITANE F.C (2), E. RAZES/FRAT/MAGN (1), A.N.F 87 (3), U.S ST LEONARD (2), A.S.P.T.T LIMOGES (1), E. FEYTIAT/ST JUST (3), U.S.E.C.C (2), E. CHAT/EYM/LA CROI (1), ALOUETTE (1), J.S LAFARGE (3), S.C VERNEUIL (2), C.A RILHAC RANCON (2), A.S FOLLES (1), U.S.E.C.C (3), U.S FEUILLARDIERS (1), F.C PAYS AREDIEN (2), E. F.C.C.O/SEREILHAC (1), A.S ST JUNIEN (2), E. FOOT SUD/AUREIL/EYJEAUX(1).

## Catégorie U10-U11

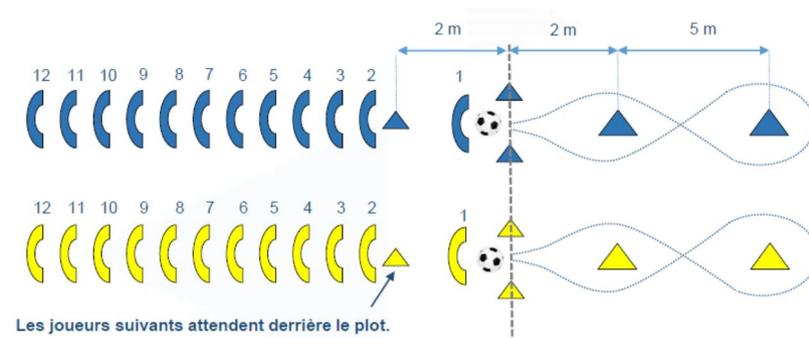
Enfants nés en 2009 - 2010

**Tous les responsables U11 sont conviés le lundi 14 octobre 2019 à 18H30 à une réunion au District de la Haute-Vienne de Football.**

**Ordre du jour** : Organisation des Plateaux le samedi matin

### **DÉFIS TECHNIQUES**

#### 🌀 Journée impaire : Double 8





- Chaque équipe doit effectuer 3 passages
- Les joueurs se placent dans l'ordre des numéros
- Si une équipe est moins de 12 joueurs, il sera procédé à un tirage au sort.  
Ex : si 10 joueurs → 2 joueurs sont tiré au sort pour un 2<sup>ème</sup> passage.
- Les joueurs partent au signal sonore.
- Les joueurs doivent effectuer le tour des plots comme indiqué sur le schéma ci-dessus.
- Le premier joueur qui franchit la ligne balle au pied remporte le défi.
- 1 point est attribué au joueur qui finit 1<sup>er</sup> et 0 point pour le 2<sup>ème</sup>.
- L'équipe qui comptabilise le plus de point remporte le défi technique.

#### **Journée paire : Jonglerie**

- 2 essais par joueur. Seul le meilleur essai est pris en compte.
- 1 joueur face à un autre joueur avec le même numéro.
- Comptage des pointes :
  - Par le joueur en attente.
  - Résultats inscrit sur la feuille de match par l'arbitre ou l'éducateur avant la rencontre.
- Organisation
  - 1 ballon pour 2.
- Départ
  - Au pied sauf pour la tête.
  - Adaptation possible selon les niveaux.
- Rattrapage
  - Aucun rattrapage.
- Technique
  - Après chaque contact avec le ballon, le pied doit toucher le sol.
- Objectifs
  - 30 jongleries du pied gauche.
  - 30 jongleries du pied droit.
  - 30 jongleries de la tête.

#### **CHALLENGE A. LACORE**

Manque le Compte-rendu des plateaux organisés par :

-  U.S.E.C.C (1) - Plateau n°2
-  S.C VERNEUIL (1) - Plateau n° 10
-  E. ST GEN/VEYR/NIE/PEYR (1) - Plateau n° 22

La commission constate les forfaits des équipes suivantes : A.S AMBAZAC (1), S.C VERNEUIL (4), U.S CONDAT (2) et U.S LGS BASTIDE (2).



## Catégorie U9

Enfants nés en 2011 - 2012

La commission demande aux clubs qui accueillent un plateau ce week-end de retourner sous 48h au District de la Haute-Vienne de Football le compte-rendu du plateau.

## Catégorie U7

Enfants nés en 2013 - 2014

⚽ Rentrée du Foot U8 : Samedi 28 Septembre 2019

La commission demande aux clubs qui accueillent un plateau pour la « Rentrée du Foot » de retourner sous 48h au District de la Haute-Vienne de Football le compte-rendu du plateau.

## À NOTER

### Rentrée du Foot :

⚽ U6/U7 : 28 septembre 2019

### TELETHON 2019 Ě Catégorie U11

⚽ Samedi 7 décembre 2019 au Centre sportif de VAL DE VIENNE à Aix s/vienne.

### FESTIVAL U13 PITCH

⚽ Finale Départementale : Samedi 4 Avril 2019.

### Journée Nationale des Débutants :

⚽ Samedi 30 Mai 2020

Prochaine réunion : Mercredi 2 octobre 2019 à 18H00.



PLAISIR



RESPECT



ENGAGEMENT



TOLÉRANCE



SOLIDARITÉ

L'Animateur,  
Lionel FILLEUL



## PARTENAIRES DU DISTRICT





L'unique examen d'arbitre auxiliaire de football - (Ex dirigeant capacitaire en arbitrage) pour la saison 2019/2020 se déroulera le :

**Jeudi 17 Octobre 2019, à 20h30,**  
**Au siège du district de football,**  
**4, rue de la Rochefoucauld,**  
**à LIMOGES**

Cet examen sera précédé de 2 séances de formation théorique OBLIGATOIRES :

Les Jeudi 3 Octobre et Jeudi 10 Octobre 2019  
De 20h30 à 22h30 au même endroit.

**Coupon réponse à retrouver sur le site internet du District pour vous inscrire.**



## LE POINT SUR LE CHAMPIONNAT

### DEPARTEMENTAL 1 ISLE (C), LIMOGES VIGENAL ET LE PALAIS (B) AU TOP

Excellent démarrage pour ISLE (C) qui est allé battre RILHAC RANCON (B) sur le score sans appel de 4 à 0. LIMOGES VIGENAL, le promu, a vaincu ST BRICE par 2 à 1. LE PALAIS (B) a effectué une grosse performance en allant battre EYMOUTIERS par 1 à 0. BEAUNE s'est incliné à domicile face à l'OCCITANE par 2 à 1. FOOT SUD a largement vaincu AIXE (C) par 3 à 0 et PANAZOL (B) a dû s'employer pour battre LAFARGE (B) par 1 à 0.

### DEPARTEMENTAL 2 POULE A COMPREIGNAC : UN TRES BON DEPART

Le promu COMPREIGNAC a disposé de BESSINES (B) par 7 à 1. NANTIAT a concédé le nul face à ST PRIEST TAURION 2 à 2. VEYRAC a largement disposé de l'USECC (B) par 3 à 0. ST JUNIEN (B) a cartonné face à LUSSAC LES EGLISES en l'emportant par 5 à 2. LE ROUSSILLON (B) et MAYOTTE se sont séparés sur un score nul de 2 à 2. Large victoire de ST VICTURNIEN face à AMBAZAC par 4 à 0.

### POULE B FC 2 VALLEES CARTON PLEIN

A l'issue de cette 2<sup>ème</sup> journée, FC 2 VALLEES prend la tête après victoire à ST LEONARD (B) par 2 à 1. LES FEUILLARDIERS se sont imposés face au FCCO par 1 à 0. SOLIGNAC est allé battre BOISSEUIL par 2 à 0. ISLE (D) et LA GENEYTOUSE ont fait nul 2 à 2, tout comme NEXON et LA ROCHE L'ABEILLE sur le même score. Enfin, pour le dernier match, partage des points entre ST PRIEST SOUS AIXE et CONDAT : 2 à 2 également.

### DEPARTEMENTAL 3 POULE A PEYRAT DE BELLAC, AMBAZAC (B) ET LE DORAT : 2/2

2 matches, deux victoires pour PEYRAT DE BELAC, large vainqueur à ST GEORGES LES LANDES par 5 à 1, pour AMBAZAC (B) à ST BONNET DE BELLAC sur le même score de 5 à 1 et pour LE DORAT sur le terrain d'ANF87 par 1 à 0.

FRATERNELLE FOOT s'est incliné face à BELLAC/BERNEUIL (B) par 3 à 1 et LA JONCHERE s'est incliné à BERSAC par 3 à 1, dans un duel de promus. Enfin, NANTIAT (B) est allé l'emporté 3 à 1 à ST AMAND MAGNAZEIX.

### POULE B L'AFP (B), L'ELAN SPORTIF ET ST JUST LE MARTEL AU TOP

L'AFP (B) est allé battre LA CROISILLE/LINARDS par 3 à 0. L'ELAN SPORTIF s'est largement imposé face à CHATEAUNEUF/NEUVIC (B) par 5 à 1. ST JUST LE MARTEL est allé battre FEYTIAT (C) par 3 à 2. L'ASPTT LIMOGES et LE PALAIS (C) ont fait match nul 0 à 0 tout comme AUREIL/EYJEAUX face à SUSSAC et RILHAC RANCON (C) et ST MARTIN TERRESSUS sur le même score.

### POULE C 4 EQUIPES EN TETE

LIMOGES KURDES s'est imposé à NEXON (B) par 6 à 1. FOOT SUD (B) en a fait de même face à l'ALOUETTE (B) par 4 à 2. Victoire de LA ROCHE L'ABEILLE (B) face au FCCL par 2 à 1. VERNEUIL (B) a vaincu BOSMIE par 1 à 0. PAYS AREDIEN s'est incliné à domicile face à BEAUNE (B) par 1 à 0. Victoire de la ST LOUIS/VAL sur le terrain de SOLIGNAC (B) par 2 à 1.



### **POULE D VAYRES ET SEREILHAC EN TETE**

VAYRES n'a pas fait de détail face à CONDAT en triomphant par 7 à 1. SEREILHAC a battu ST GENGE par 2 à 0. LIMOGES LANDOUGE (B) a cartonné face à LAFARGE (C) en triomphant par 7 à 2. Défaite de ROCHECHOUART face à FC 2 VALLEES (B) par 2 à 1. ST BRICE (B) a cartonné face à ORADOUR/GLANE par 6 à 0, tout comme ST JOUVENT contre ST JUNIEN (C) par 10 à 0.

### **DEPARTEMENTAL 4 POULE A 5 EN TETE**

CIEUX VAULRY a battu LA BAZEUGE par 4 à 0 et dû avoir une forte pensée pour son ancien président Jean-Louis. BELLAC/BERNEUIL (C) s'est incliné face à COMPREIGNAC (B) par 3 à 0. NOUIC/MEZIERES a vaincu NANTIAT (C) par 3 à 2. PEYRILHAC a dû s'employer pour battre VEYRAC (B) par 1 à 0. LIMOGES VIGENAL (B) a battu difficilement DROUX par 3 à 2. L'exempt était PEYRAT DE BELLAC (B).

### **POULE B BONNAC ET ST PARDOUX AUX COMMANDES**

BONNAC a largement battu ANF87 (B) par 8 à 2. ST PARDOUX est allé battre FOLLES par 2 à 0. BEAUNE (C) est venu à bout des GRANDS CHEZEAUX par 4 à 1. LE DORAT (B) et ST SORNIN LEULAC ont partagé les points : 1 à 1. RAZES s'est incliné face au THEIL LES BILANGES par 2 à 0. L'exempt était LA JONCHERE (B).

### **POULE C EYMOUTIERS (C) EN TETE**

Large victoire d'EYMOUTIERS (B) sur le terrain de LA CROISILLE/LINARDS (B) par 3 à 0. ST JULIEN LE PETIT est allé battre l'OCCITANE (B) par 3 à 1. Partage des points entre ST PRIEST TAURION (B) et ST JUST LE MARTEL (B) : 0 à 0, tout comme AMBAZAC (C) face à ST LEONARD (C) mais sur le score de 3 à 3. Victoire de ROYERES sur le terrain de MOISSANNES par 3 à 1. L'ASPTT (B) était exempt.

### **POULE D 3 EN TETE**

COUSSAC BONNEVAL large vainqueur du PAYS AREDIEN (B) par 9 à 2 est en tête avec l'USECC (C) vainqueur à FLAVIGNAC par 3 à 0. Le 3<sup>ème</sup> leader n'est autre que ST HILAIRE LES PLACES, large vainqueur de ST MAURICE LES BROUSSES par 4 à 0. BOSMIE (B) est venu à bout de VERNEUIL/VIENNE (C) par 3 à 2. FEYTIAT (D) s'est incliné à domicile face à FOOT SUD (C) par 3 à 1. L'exempt était BOISSEUIL (B)

### **POULE E ST VICTURNIEN (B) SEUL EN TETE**

En triomphant à SEREILHAC (B) par 3 à 1, ST VICTURNIEN (B) a obtenu sa 2<sup>ème</sup> victoire et se retrouve en tête. CHAILLAC/SAILLAT a gagné car son adversaire ST JUNIEN (D) a déclaré forfait. Le FCCL (B) s'est incliné face au FCCO (B) par 3 à 0. LIMOGES LANDOUGE (C) et ST BRICE (C) a été arrêté. Le match ST PRIEST SOUS AIXE (B) – ST LOUIS/VAL (B) a été reporté et l'exempt était ROCHECHOUART (B).

**L'Animateur,**  
**Clarisse ROUGIER**